



## les droit d'unne femme et ça fille quelle nés en france

Par **navir**, le **24/09/2009** à **01:05**

bonjour, je suis une femme algérienne, j'ai entré en France depuis 04 mois par un visa touristique, et parce que j'ai des problèmes avec mon mari et sa famille la bas (menace.....) mon oncle qui réside ici à Nantes m'a proposé de demander l'asile et j'ai fait. au moment où j'arrive ici en France c'est une petite fille qu'elle a 23 jours. ma question est quelles sont les droits de ma petite fille, est-ce qu'elle a le droit à des allocations familiales..... etc, et pour moi est-ce que j'ai le droit à la prime de naissance. je veux savoir quels sont les droits de mon enfant de ma fille  
svp j'attends votre réponse dans les meilleurs délais. merci à vous

Par **étrangers sans droit**, le **24/09/2009** à **09:26**

bonjour,

pour obtenir des prestations, il faut être en situation régulière, être admis en France pour plus de trois mois ou avoir une carte de séjour.  
pour la demande d'asile, sachez qu'il faut convaincre la France que l'état algérien ne peut ou ne veut vous protéger contre les violences conjugales  
je vous conseille de rencontrer RESF ou la CIMADE ou un collectif qui pourra vous informer plus en détail sur vos droits et devoirs en France  
sur mon blog il y a des informations pouvant être utiles  
cordialement